



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL**

Conseil du 11 juillet 2016

Délibération n° 2016-1382

commission principale : éducation, culture, patrimoine et sport

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) :

objet : Musée des tissus-Musée des arts décoratifs - Attribution d'une subvention à la Chambre de commerce et d'industrie Lyon Métropole Saint-Etienne Roanne (CCIL) - Année 2016

service : Direction générale déléguée au développement économique, à l'emploi et aux savoirs - Direction de la culture, des sports et de la vie associative

Rapporteur : Monsieur le Conseiller délégué Képénékian

Président : Monsieur Gérard Collomb

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 165

Date de convocation du Conseil : mardi 21 juin 2016

Secrétaire élu : Madame Elsa Michonneau

Affiché le : mercredi 13 juillet 2016

Présents : MM. Collomb, Kimelfeld, Bret, Da Passano, Mme Guillemot, M. Abadie, Mme Picot, MM. Le Faou, Philip, Galliano, Passi, Mme Dognin-Sauze, MM. Colin, Charles, Brumm, Mme Le Franc, MM. Crimier, Barral, Mme Frih, M. Claisse, Mme Laurent, M. Llung, Mme Vessiller, MM. Vesco, Vincent, Rousseau, Desbos, Mme Bouzerda, M. Berthilier, Mme Frier, MM. Képénékian, Eymard, Mme Rabatel, MM. Calvel, Barge, Bernard, Rudigoz, Pouzol, Sellès, Mmes Brugnera, Baume, M. George, Mme Belaziz, M. Suchet, Mmes Piantoni, Ait-Maten, M. Artigny, Mme Balas, M. Barret, Mmes Basdereff, Beautemps, Berra, MM. Blache, Blachier, Boumertit, Bousson, Bravo, Broliquier, Buffet, Mme Burricand, MM. Butin, Cachard, Casola, Chabrier, Charmot, Mme Cochet, MM. Cochet, Cohen, Compan, Mme Corsale, M. Coulon, Mmes Crespy, Croizier, M. Curtelin, Mme David, M. David, Mmes de Lavernée, de Malliard, MM. Denis, Dercamp, Devinaz, Diamantidis, Fromain, Gachet, Mmes Gailliout, Gandolfi, Gardon-Chemain, MM. Gascon, Genin, Geourjon, Germain, Mme Ghemri, MM. Gillet, Girard, Mme Glatard, MM. Gouverneyre, Grivel, Guillard, Guimet, Hamelin, Havard, Hémon, Mme Hobert, M. Huguet, Mme Iehl, M. Jacquet, Mme Jannot, MM. Jeandin, Kabalo, Lavache, Lebuhotel, Mme Leclerc, MM. Longueval, Martin, Mme Michonneau, MM. Millet, Morage, Mme Nachury, M. Odo, Mmes Panassier, Peillon, M. Petit, Mmes Peytavin, Picard, M. Piegay, Mme Pietka, M. Pillon, Mmes Poulain, Pouzergue, MM. Quiniou, Rantonnet, Mme Reveyrand, MM. Roche, Roustan, Mmes Runel, Sarselli, M. Sécheresse, Mme Servien, MM. Uhlrich, Vaganay, Mme Varenne, MM. Vergiat, Vial, Vincendet.

Absents excusés : Mmes Vullien (pouvoir à M. Vincent), Cardona (pouvoir à M. Vergiat), Burillon (pouvoir à Mme Bouzerda), Fautra (pouvoir à M. Gascon), MM. Fenech (pouvoir à Mme de Lavernée), Forissier (pouvoir à M. Quiniou), Mme Geoffroy (pouvoir à Mme Picot), M. Gomez (pouvoir à M. Dercamp), Mmes Laval (pouvoir à M. Fromain), Lecerf (pouvoir à Mme Runel), Maurice (pouvoir à M. Martin), Millet (pouvoir à M. Diamantidis), M. Moreton (pouvoir à M. Jeandin), Mme Perrin-Gilbert (pouvoir à M. Gachet), MM. Rabehi, Sannino (pouvoir à Mme Peillon), Sturla (pouvoir à M. Coulon), Mme Tifra (pouvoir à Mme Gandolfi), M. Veron (pouvoir à M. Germain).

Absents non excusés : MM. Aggoun, Boudot.

Conseil du 11 juillet 2016**Délibération n° 2016-1382**

commission principale : éducation, culture, patrimoine et sport

objet : **Musée des tissus-Musée des arts décoratifs - Attribution d'une subvention à la Chambre de commerce et d'industrie Lyon Métropole Saint-Etienne Roanne (CCIL) - Année 2016**

service : Direction générale déléguée au développement économique, à l'emploi et aux savoirs - Direction de la culture, des sports et de la vie associative

Le Conseil,

Vu le rapport du 15 juin 2016, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

Historique

L'idée de créer à Lyon un musée dédié à la production textile, qui puisse servir de source d'inspiration aux dessinateurs de Fabriques, naît avec la Révolution française. Dans la première moitié du XIXème siècle, sous l'impulsion de l'État, la Chambre de commerce de Lyon recueille des échantillons des produits de l'industrie exécutés dans le département, entame une collection d'étoffes de soie, de coton, de laine et de châles provenant des manufactures étrangères et organise des expositions de soieries étrangères.

L'Exposition universelle de Londres de 1850 impulse la volonté de créer à Lyon un musée d'art et d'industrie, afin de renouveler la production, de stimuler la formation des professionnels et d'éduquer le goût des fabricants et du public. C'est pourquoi, en 1856, la Chambre de commerce de Lyon fonde le Musée d'art et d'industrie, ancêtre du Musée des tissus-Musée des arts décoratifs, dans le but de renouveler la création contemporaine par les meilleurs exemples du passé. L'objectif de cette institution est de constituer une collection de référence dans le domaine des Arts appliqués à l'industrie, qui permette d'inscrire la création contemporaine dans l'histoire de l'innovation, de la stimuler pour la propulser au rang d'art et de témoigner de l'évolution du goût.

De plus, à l'initiative de la Chambre de commerce, pour rappeler combien la production artistique est liée à la performance de l'industrie et à ses innovations, un Musée des arts décoratifs prend place en 1925 dans un monument emblématique de Lyon, l'hôtel de Lacroix-Laval. Cet équipement permet d'évoquer une évolution de l'histoire du goût, des prouesses techniques et des développements artistiques en Europe, en Orient et en Extrême-Orient, depuis le Moyen Âge jusqu'à nos jours.

Enfin, c'est à la sortie de la seconde guerre mondiale, qu'un nouveau Musée des tissus jouxtant l'hôtel de Lacroix-Laval, est inauguré dans l'hôtel de Villeroy et forme ainsi l'ensemble muséal que l'on connaît aujourd'hui.

Mode de gestion et situation financière

Depuis leur ouverture respective, ces musées qui ont reçu, par le Ministère de la culture, le label "musée de France" en 2002, sont gérés et financés par la Chambre de commerce et d'industrie (CCI).

Aujourd'hui, cette chambre consulaire déclare ne plus être en mesure d'assurer le fonctionnement de cet équipement dont le budget annuel en fonctionnement est de 2,7 M€, eu égard aux très fortes contraintes budgétaires auxquelles elle est confrontée.

Face à cette situation, une médiation est entamée à l'initiative du Ministère de la culture et de la communication, entre la CCI et différents partenaires publics : État (Ministère de la culture et de la communication, Ministère du travail, de l'emploi, de la formation professionnelle et du dialogue social), Région Auvergne-Rhône-Alpes, Métropole de Lyon et Ville de Lyon). Cette initiative a pour objectif de déterminer, à compter de 2017, un projet innovant pour cet établissement, tant dans sa vocation culturelle que dans son modèle économique et son mode de gouvernance.

Attribution d'une subvention exceptionnelle

Afin de permettre le bon déroulement de cette médiation, les partenaires publics sollicités ont décidé d'accompagner la Chambre de commerce et d'industrie Lyon Métropole Saint-Etienne Roanne (CCIL) pour le fonctionnement des musées en 2016 à travers l'octroi d'une subvention exceptionnelle.

Compte tenu de son action et de son apport en faveur de la sauvegarde du patrimoine historique et culturel, la Métropole de Lyon souhaite s'associer à cette initiative et apporter son soutien à la CCIL Métropole-Saint-Etienne Roanne.

Le budget prévisionnel est estimé à 750 000 € avec le plan de financement suivant :

État (Direction régionale des affaires culturelles ; DIRRECTE)	250 000 €
Région Auvergne-Rhône-Alpes	250 000 €
Métropole de Lyon	125 000 €
Ville de Lyon	125 000 €
Total	750 000 €

Il est proposé au Conseil de procéder à l'attribution d'une subvention de fonctionnement d'un montant de 125 000 € au profit de la CCIL.

Une convention-cadre fixant les conditions et modalités de partenariats pour 2016 ainsi qu'une convention financière définissant les modalités administratives et financières relatives à cette subvention sont jointes au dossier ;

Vu ledit dossier ;

Oùï l'avis de sa commission éducation, culture, patrimoine et sport ;

DELIBERE

1° - Approuve :

a) - l'attribution d'une subvention de fonctionnement d'un montant global de 125 000 € au profit de la Chambre de commerce et d'industrie de Lyon Métropole Saint-Etienne Roanne (CCIL) comme soutien au fonctionnement des Musées des tissus et des arts décoratifs de Lyon,

b) - la convention-cadre multipartite État / Région Auvergne-Rhône-Alpes / Métropole de Lyon / Ville de Lyon / CCIL fixant les conditions et modalités de partenariat pour 2016,

c) - la convention financière définissant les conditions d'octroi de cette subvention.

2° - **Autorise** monsieur le Président à signer lesdites conventions.

3° - **Le montant** à payer sera imputé sur les crédits inscrits au budget principal - exercice 2016 - compte 6574, fonction 311 - opération n° 0P02O0939 à hauteur de 125 000 €.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Reçu au contrôle de légalité le : 13 juillet 2016.